



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 15 juin 2023

Présents

| | | | |
|-------------------------------------|------|---|--|
| Exécutif | MM. | Alain Corthay Marc Jaquet | maire adjoint |
| | Mme | Coranda Pierrehumbert | adjointe |
| Bureau du Conseil | MM. | David-Peter Lê Denis Jotterand | président secrétaire du Bureau |
| Conseillères municipales | Mmes | Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella | Simona Korff, Line Müller, |
| Conseillers municipaux | MM. | Boris Aellen, José Burgos, Enrico Castelli, Didier Martin, Stéphane Morand | |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire général |
| Procès-verbaliste | Mme | Emmanuelle Maia | |
| <u>Absent-e-s excusé-e-s</u> | MM. | Christophe Berthelet Nicolas Baltassat, Yannick Dupraz | vice-président conseillers municipaux |

ORDRE DU JOUR

1. Projection du film « L'Hydre du lac »
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Projets de délibérations et **résolution** :
 - **2023-07** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 50'000.- TTC pour le remplacement des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, parcelles n° 1149, 1153 et DP 1521 et 1522
 - **2023-08** : Ouverture d'un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC pour la réalisation de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676
 - **2023-09** : [Proposition relative à la demande de la Fondation de la Pallanterie \(ci-après la Fondation\) d'annuler et de remplacer les contrats existants, au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents \(ddp\) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation](#)
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h15 et annonce les personnes excusées.

1. Projection du film « L'Hydre du lac »

Arrivée de Valérie Sella et Ania Schwab.

Le Maire indique que *L'Hydre du lac* a été récemment présentée lors d'une séance de la commission EJC (Ecole, Jeunesse & Citoyenneté). Vu la qualité et l'esprit du film, ainsi que la problématique qui y est liée et qui traîne depuis des années, la commission et l'Exécutif ont trouvé judicieux de présenter celui-ci à un maximum de personnes. En accord avec le Bureau du Conseil municipal, ils ont donc pris l'initiative de proposer cette projection à l'ordre du jour de la présente séance. Car l'on parle beaucoup de la région, de sa biodiversité et sa mobilité, des sujets qui ont occupé les Autorités durant cette législature. Il est intéressant de voir que ces questions se posent non seulement autour de cette table, mais aussi à d'autres niveaux, ce qui permettra peut-être de susciter des débats plus tard. Le Maire pense qu'il est important que le conseil s'approprie cet outil pour réinscrire éventuellement ce sujet à un futur ordre du jour.

Arrivée de Stéphane Morand.

Simona Korff remercie l'Exécutif d'avoir proposé cette projection au conseil, ce qui donne une belle visibilité à ce documentaire. Celui-ci a été imaginé et entièrement réalisé par le collectif citoyen Les Changeurs, dont certains membres passés et présents font partie du Conseil municipal : Boris Aellen, Yannick Dupraz et Nicolas Baltassat.

Simona Korff tient vraiment à remercier Jacques Petitpierre, qui a réalisé ce film et a accompagné le collectif pendant plusieurs mois dans cette démarche.

Le collectif Les Changeurs est né en 2017, suite à la votation sur la traversée du lac. La population genevoise ayant voté un oui de principe à cette traversée, celle-ci est désormais inscrite dans la Constitution. Le collectif s'est créé dans l'idée d'informer sur l'avancement de ce projet, de dialoguer, de réfléchir sur des solutions peut-être plus respectueuses de l'environnement et plus en adéquation avec la mobilité douce, des thèmes qui lui sont chers. Et, surtout, par rapport au tracé pressenti sur la rive gauche, qui est le seul pour l'instant à l'étude.

En 2021, le canton a envoyé le dernier rapport à Berne. Celui-ci parle d'un tunnel/pont/tunnel arrivant à la Pointe-à-la-Bise, avec deux échangeurs autoroutiers. Ceux-ci, qui ont été un peu modifiés, arriveraient l'un au nord de la Pallanterie, l'autre au nord de Puplinge, l'idée étant de rejoindre l'autoroute au niveau de Malagnou. Un autre changement, c'est le barreau des Chasseurs, au niveau de Choulex, soit une traversée souterraine qui devrait rejoindre la nouvelle autoroute du Chablais.

Les Changeurs ont mené plusieurs actions depuis la création du collectif. En 2018, une conférence-débat à la salle communale à laquelle 300 personnes ont assisté afin de discuter sur les impacts et enjeux de cette traversée (Alain Corthay et Gilles Marti – Maire de Puplinge – participaient à la table ronde avec le Maire de St-Cergues). En 2019, le collectif a mené des actions sur le terrain dans la zone impactée, avec distribution de flyers et informations aux promeneurs sur ce projet. En 2020, la Marche des grenouilles, une réflexion sur la mobilité et la nature, a dû être annulée au dernier moment pour cause de Covid-19 (Boris Aellen s'était ultra-investi dans ce projet). Cette Marche a encore dû être annulée en 2021.

L'idée a donc germé de réaliser un petit clip de 4-5 min pour présenter la Marche des grenouilles qui, avec l'arrivée de Jacques Petitpierre, est devenu *L'Hydre du lac*, un documentaire de 17 min. Celui-ci donne la parole aux intervenants qui devaient tenir des postes lors de la Marche : Bénédicte Dupraz (agroforesterie), Yves Bischofberger (allée des noyers), Christian Meisser (biodiversité de la région), Caroline Jeanneret (ferme de la Touvière), Thomas Wenger (mobilité

douce). Deux autres personnes participent à ce documentaire : Oliva Spahni (Pro Natura, réserve de la Pointe-à-la-Bise) et Olivier Pasquale (garde rural de Seymaz-Région).

Simona Korff tient à préciser qu'après les critiques émises lors de la conférence-débat, Les Changeurs avaient promis de toujours intégrer la fondation de la Pallanterie dans leurs actions. Si la fondation était tout à fait d'accord de participer à la Marche des grenouilles (un poste au niveau du bassin de rétention), elle n'a pas souhaité faire partie du film.

Ce documentaire doit être accompagné par une présentation des Changeurs et est surtout destiné à ouvrir le débat. **Simona Korff** se tient à la disposition des élus qui souhaiteraient en discuter.

Le Maire indique que ce documentaire a aussi été présenté aux magistrats d'Arve et Lac.

À l'issue de la projection du documentaire L'Hydre du lac, **le Président** rappelle que les élus ont également la possibilité de consulter le site des Changeurs :

<https://collectifcitoyen.ouvaton.org/leschangeurs/>

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Simona Korff, **Enrico Castelli** et **David-Peter Lê** font part de leurs corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président remercie le Conseil municipal pour sa confiance lors de l'élection de la nouvelle composition du Bureau et Enrico Castelli pour son année de présidence, qui n'a pas toujours été facile.

Le Maire remet, au nom des autorités, un petit présent à Enrico Castelli qui est chaleureusement applaudi.

4. Communications de l'Exécutif

a) Rapport administratif et financier 2022

Le Maire remercie les présidents des commissions d'envoyer assez vite à Sandrine Schweizer leur rapport ainsi que d'éventuelles photos pour égayer le rapport administratif et financier 2022.

b) Promotions scolaires

Le rendez-vous est fixé à 16h le 1.7.2023 sur la route de La-Repentance, avec un départ du cortège à 16h15.

c) Futur quartier de la poste

L'autorisation de construire et l'autorisation de démolir ont été déposées hier par le bureau d'architectes, marquant ainsi la fin de cette première étape. **Le Maire** espère que ces demandes d'autorisation obtiendront un retour positif dans un délai raisonnable.

d) Jardins familiaux

L'idée étant de maintenir ce projet et de le réaliser sur la campagne Berthet afin de répondre aux besoins de la population, mandat a été donné à un collectif pour la gestion des futurs jardins familiaux. Les coûts initiaux étaient relativement élevés (de l'ordre de Fr. 300'000.- pour amener l'eau et l'électricité). L'Exécutif a revu ce matin ce projet, qui a été redimensionné, avec le mandataire et les représentants du collectif. Une nouvelle offre sera formulée, tant au niveau de l'implantation que du fonctionnement des futurs jardins familiaux, y compris les coûts de génie civil. Ces coûts devraient être réduits de moitié, voire davantage ; les détails seront présentés en septembre au Conseil municipal à qui un budget d'investissement sera soumis.

Coranda Pierrehumbert ajoute que le collectif organisera une réunion à la rentrée, en septembre, en vue d'expliquer le fonctionnement à la population. Il y aura deux types de lots : traditionnels autonomes ou accompagnement à la culture. Les habitants pourront manifester leur intérêt à ce moment-là, duquel dépendront le nombre et le type de lots.

Simona Korff demande pourquoi il était prévu d'installer l'électricité.

Le Maire explique qu'au départ, l'installation d'un ou deux containers pour les réunions du collectif avait été imaginée. Mais la commune dispose de salles prévues à ces fins et qui pourront être mises à disposition.

e) Sécurité – rondes supplémentaires

Une offre a été demandée à Protectas afin d'intensifier la présence des agents dans le village sur une période déterminée. Cette action n'est pas instaurée à des fins répressives, mais de dialogue avec les jeunes qui posent des problèmes, se mettent en danger, créent des lieux de sitting qui dérangent certains commerces, se mettent en danger sur la route, commettent des incivilités dans les W.-C. publics ou ailleurs, etc. Le but n'est pas de les rejeter, mais de leur permettre de trouver aussi un espace en respectant les règles afin que les habitants profitent d'un voisinage relativement calme. Le coût de ce dépassement budgétaire sera annoncé en septembre.

f) Police municipale

Le Maire rappelle que proposition a été faite à la commune d'augmenter à 90 % (soit pour un coût total d'environ Fr. 160'000.-) le taux de la police municipale, ceci sans prestation supplémentaire. Or les autorités tiennent à maintenir un taux de 30, 40, voire 50 %, jugeant cette dépense excessive, d'autant que les problématiques surviennent surtout les soirs ou week-ends, dans le village, donc en dehors des heures de présence des APM.

Cas échéant, aucun membre du Conseil municipal ne manifeste d'opposition s'il fallait se retirer de la convention actuelle.

g) Éclairage des courts de tennis

Coranda Pierrehumbert rappelle que le canton avait, suite à la dépose de la demande d'autorisation, demandé certaines modifications afin d'éviter la diffusion inutile des éclairages en dehors des courts de tennis. Une proposition a été faite, mais le département n'a pas encore communiqué sa décision. Il devrait en principe se prononcer avant le 23.6.2023. Les autorités ont bon espoir d'avoir l'éclairage pour cet automne, voire cet hiver.

h) Trophée SIG de la transition énergétique

Coranda Pierrehumbert présente le trophée SIG reçu par Meinier dans la catégorie « collectivités », qui met en évidence les efforts réalisés par la Commune et les Autorités. Elle remercie le conseil d'avoir voté des investissements, notamment en faveur de la rénovation des éclairages publics.

i) Patrimoine arboré

Un petit reportage a été diffusé par la RTS suite à la conférence de presse. Après les communes de Puplinge et de Choulex, Gy a reçu Christian Meisser pour évoquer ce qu'il était possible de faire sur son territoire. **Coranda Pierrehumbert** se réjouit que les actions de Meinier fassent des émules.

j) Agenda communal

Une représentation en plein air de *Neolithica* sera donnée par le Théâtre de Carouge le 4.7.2023 à 19h, au centre du village.

k) Ateliers informatiques

Les ateliers informatiques organisés depuis l'automne dernier par la commission COSC et Heidi Gusset à l'intention des aînés, et qui ont permis d'aborder différentes problématiques, ont rencontré un vif succès.

Vu l'intérêt manifesté par la population au fil des thématiques, trois ateliers tout publics seront organisés à la rentrée : paiements sur le web, sécurité sur Internet et intelligence artificielle. Les dates seront définies et communiquées ultérieurement, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

l) Résolutions futures

Marc Jaquet annonce que deux résolutions seront soumises au vote du conseil, le 14.9.2023, concernant la FITIAP : emprunt supplémentaire de 3 mio (extension de la ZIAP – Zone artisanale et industrielle de la Pallanterie) et renouvellement d'un emprunt de 1,3 mio (montant restant après amortissement sur 1,8 mio au départ).

m) Route de Gy

Aucune opposition n'ayant été déposée concernant la limitation à 30 km/h de la route de Gy qui était à l'essai pendant un an, cette mesure est devenue définitive. Les planches rouges et blanches provisoires installées aux deux entrées du village ont été retirées.

5. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Sylvie Barbat donne lecture du rapport de Christophe Berthelet, excusé.

La commission s'est réunie le 15 mai et le 6 juin.

Routes :

La commission a validé des travaux de remblai en matière du Salève sur le chemin des Foulis et à Corsinge, le chemin derrière le château de Corsinge.

Chemin des Plots : un trou sera aussi comblé.

Chemin de la Garmaise et de la Dame Blanche : nous sommes toujours en attente de l'entreprise Burgdorfer.

Chemin des Foulis : des déchets de chantiers ont été trouvés en tas sur ce chemin. Ils ont été évacués par la voirie.

☑ Bâtiments :

Travaux crêperie/ancienne école 19^e : les travaux sont toujours en cours.

Centre du village : remplacement de 5 totems pour Fr. 7'500.-, plus les inscriptions en lettrage autocollant.

Cimetière : la sous-commission est en discussion avec l'ingénieur, M. Lacroix (spécialiste des cimetières), pour finaliser les devis. Mais dans l'attente des futurs travaux, l'équipe de la voirie l'entretiendra, car il était un peu laissé à l'abandon par manque de temps.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

- ☑ La commission s'est réunie le 30 mai dernier en présence de notre coordinatrice sociale, Heidi Gusset.
- ☑ Cette dernière a participé à une étude fédérale des centres intergénérationnels. Une visite des membres de cette étude aura lieu le lundi 19 juin.
- ☑ Une information sur les proches aidants organisée par le département de la santé se déroulera le mercredi 8 novembre 2023 à la salle des sociétés (sous-sol de l'école). Cette présentation s'adressera à un public de 12 à 16 personnes et sera ouverte aux habitants de Meinier, Gy et Jussy, sur inscription via le site de la commune.
- ☑ Une convention de confidentialité a été signée pour le plan canicule 2023. Le médecin cantonal a formalisé une liste des personnes à risque qui ne sont pas suivies par un partenaire de la santé. En accord avec la commission, Heidi Gusset ne contactera pas toutes les personnes de cette liste. Une information sera faite via le site de la commune et par le biais d'un tout-ménages. Les personnes concernées ou leurs proches pourront ainsi faire appel à notre service social, si besoin.
- ☑ Coranda Pierrehumbert a déjà communiqué au point 4k) l'information relative aux ateliers informatiques.
- ☑ En ce qui concerne la Maison de santé, une rencontre a eu lieu avec la doctoresse Johanna Summer, la psychologue Murielle Reiner, l'Imad, Heidi Gusset et le club des aînés. Ils souhaitent collaborer afin de mettre en place des actions de prévention. Heidi Gusset a par ailleurs été contactée par les collaborateurs de la Maison de santé pour certaines situations.
- ☑ Le groupe de pilotage réunissant les différents utilisateurs du centre du village s'est réuni le 5 juin dernier, en présence d'Alain Corthay, Coranda Pierrehumbert et moi-même. Il en ressort de belles synergies entre les différents partenaires.
- ☑ La commission travaille sur l'organisation du prochain repas des aînés qui se tiendra le dimanche 21 janvier 2024.
- ☑ En ce qui concerne la réouverture de la galerie du Coin du centre, Kathelijne Reijse Saillet et Jacques Petitpierre ont été reçus en Mairie pour discuter de l'orientation à donner à la galerie. Ceux-ci sont d'accord de reprendre l'organisation gracieusement.
- ☑ Pour finir, nous avons fait un premier tri des demandes 2023 pour les dons humanitaires à l'étranger. Nous avons également participé à l'enquête annuelle sur la Coopération au développement et aide humanitaire de la Suisse du DFAE (département fédéral des affaires étrangères).

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

- La commission s'est réunie une fois le 13 juin 2023.
- La commission a débuté par une présentation des premiers résultats du projet *Commune ouVerte* en présence de Marc Jacquet, de Delia Fontaine et Émilie Yakoubian pour l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), et Christian Meisser en tant que mandataire du projet du renouvellement du parc arboré de la commune. Nicolas Amman et Bastien Guibert, du bureau d'études Atelier Nature et paysage, qui collaborent avec Pro Natura pour ce projet, ont dressé un état des lieux de la biodiversité de la commune. Leur présentation a mis en évidence la belle richesse de la biodiversité sur le territoire communal avec des corridors fonctionnels et une trame noire exemplaire. Cette réunion a permis d'identifier les points à améliorer concernant les infrastructures écologiques et les possibilités qui existent au niveau cantonal pour les réaliser.
- La commission a ensuite discuté de la nouvelle campagne d'affichage et de sensibilisation de *Zero Waste Switzerland* qui débutera avant les vacances d'été et qui mettra en avant le geste adopté par les élèves de l'école de Meinier. La fiche astuce correspondante sera distribuée à la rentrée scolaire.
- Des membres de la commission ont participé au dernier atelier Communes et Climat du 8 juin 2023 portant sur le lancement de la campagne de communication du Plan Climat cantonal et des synergies potentielles qu'il pourrait y avoir entre les communes et le canton.
- Les membres de la commission se sont penchés sur le plan directeur forestier – aucun commentaire ou droit d'opposition n'a été proposé.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

- La commission s'est réunie le 31 mai. Nous avons discuté des sujets suivants.
- Les promotions, sur le thème de la plage et du bord de mer, auront lieu le samedi 1^{er} juillet. La formule est pratiquement identique à celle de l'an dernier. Nous avons réservé des trampolines, deux châteaux gonflables ainsi qu'un carrousel. Le foot tiendra la buvette et la nourriture sera fournie par deux food trucks.
- La sortie réservée aux ados est en cours d'organisation.
- La journée de la démocratie se passera le jeudi 12 octobre. Nous gardons la même formule, à savoir l'accueil des 8P dans la matinée avec visite de la Mairie, mini débat et questions sur divers sujets d'actualité.
- Les promotions citoyennes se dérouleront le 5 octobre à la Mairie et le 13 octobre au bâtiment des forces motrices.
- Le repas offert aux enseignants a été grandement apprécié par tous. Nous avons mangé chez Martine, à Jussy, le 23 mai dernier.

José Burgos ajoute qu'une rencontre est prévue ce week-end avec les deux food trucks et Eduardo Oliveira. Le premier proposera des grillades différentes des hamburgers traditionnels, l'autre un nouveau concept (sortes de sushis frits fourrés de thon, saumon, végétarien ou autres). Et le foot s'occupera de la buvette.

b) Finances (FIN)

La commission ne s'est pas réunie, annonce **Enrico Castelli**.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée deux fois.

Vaisselle réutilisable :

La décision a été prise de l'acheter, à savoir des verres, des assiettes et des barquettes à frites, à l'exception des services qui eux seront en inox. Le logo se trouvant sur le *Meinier infos* sera apposé (en noir et blanc) uniquement sur les verres. La mise en service de cette vaisselle débutera le 31 juillet. Parallèlement, un formulaire de location pour les sociétés et les particuliers est en cours d'élaboration.

1^{er} Août. Le programme se déroulera comme suit :

Accueil de la population et apéritif en musique avec Claudine Laurent et son accordéon. La partie officielle avec la lecture du pacte par moi-même, suivie du discours de Coranda Pierrehumbert ; le Cantique avec la fanfare municipale et la Foulée chantante, suivis du cortège aux flambeaux, le feu de joie et les feux d'artifice.

Comme chaque année, nous sollicitons votre aide précieuse au stand soupe pendant une petite heure. Votre contribution serait grandement appréciée pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, et nous vous en serons extrêmement reconnaissants.

Sortie du conseil et personnel communal :

La préparation de notre prochaine sortie, qui aura lieu le 14 octobre, est toujours en cours.

Fête de la pomme et du terroir :

Pour rappel, cette manifestation aura lieu le 17 septembre. Elle permet de mettre en valeur les produits de la région meynite. Cet évènement est actuellement en phase de finalisation.

6. Projets de délibérations et résolution

- **2023-07** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 50'000.- TTC pour le remplacement des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, parcelles n° 1149, 1153 et DP 1521 et 1522

Le Président rappelle que ce crédit budgétaire supplémentaire a été présenté lors des séances du 27.4 et du 11.5.2023. Les Conseillers municipaux ayant reçu le projet de délibération par e-mail, il donne lecture de l'énoncé.

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents.**

(délibération votée en annexe)

- **2023-08** : Ouverture d'un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC pour la réalisation de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676

Le Président rappelle que ce crédit d'étude a aussi été présenté lors des séances du 27.4 et du 11.5.2023. Les Conseillers municipaux ayant reçu le projet de délibération par e-mail, il donne lecture de l'énoncé.

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions sur 14 CM présents.**

(délibération votée en annexe)

- **2023-09** : Proposition relative à la demande de la Fondation de la Pallanterie (ci-après la Fondation) d'annuler et de remplacer les contrats existants, au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents (ddp) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation

Le Président donne lecture de l'énoncé.

Boris Aellen s'étonne que l'indexation de référence soit fixée à Fr. 11.-/m².

Enrico Castelli précise que ce loyer est à multiplier par la surface brute de plancher.

José Burgos demande s'il s'agit des tarifs usuels pratiqués sur toute la zone de la Pallanterie.

Enrico Castelli explique que chaque DDP (droit de superficie distinct et permanent) a son propre prix. Certains sont plus bas que d'autres, en fonction du moment où ils ont été signés et du contexte. C'est effectivement très bas par rapport au contexte actuel ou aux standards de la FTI. Beaucoup s'étant mis en activité économique, les loyers ont été échelonnés jusqu'en 2032. Ces montants ont été discutés en amont par la FITIAP. À l'inverse, le prix du m² posait problème pour une autre entreprise ; cela montre bien que selon les situations, l'approche n'est pas la même.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents.**

(résolution votée en annexe)

7. Divers

a) Office postal

Enrico Castelli, qui a attentivement relu le procès-verbal de la dernière séance du conseil, trouve pitoyable et regrettable la décision de revenir en arrière de La Poste Suisse SA. Il est mentionné que la Commune souhaite tenir ses engagements par rapport à la crêperie. Or, si le fait d'accueillir cette filiale en partenariat dans la crêperie relevait plutôt d'un acte citoyen afin de maintenir ce service à la population, l'approche semble quelque peu inversée en une forme de dépendance économique. D'autres commerces ont expérimenté ce système dans les communes avoisinantes, qui n'a pas toujours été couronné de succès.

Un tempo de 3, 4 ou 8 ans est évoqué pour revenir à un autre office postal, plus adapté et plus modeste, au centre du village. Mais un tel délai ou timing est-il finalement le bon ? Ne faudrait-il pas envisager, de manière plus rapide et engagée que ce soit au niveau de la Commune ou de la FIM, un retour de l'office postal ?

Il y a eu une pétition, une résolution du conseil, l'Exécutif s'est admirablement engagé là-dessus, et le conseil a reçu les représentants de La Poste Suisse SA, avec qui il a eu des échanges assez durs. La décision de la Poste est incompréhensible, et **Enrico Castelli** se demande si la Commune ne devrait pas saisir le taureau par les cornes plus rapidement et

fermement. Historiquement, la filiale en partenariat est venue se greffer sur le projet de crêperie. Là, on dirait que la crêperie est presque dépendante de la Poste.

Enrico Castelli trouve important, aussi par rapport à la population, de bien communiquer sur ce dossier.

Le Maire rappelle qu'aucun commerce meynite ne souhaitait prendre la filiale en partenariat, au départ. Puis le projet de la poste a démarré, qui prévoit notamment la démolition de l'ancien office postal. Et, ensuite, la crêperie. La filiale en partenariat a alors été proposée à Sylvie Barbat et Ania Schwab. Du coup, la Commune est devenue demandeuse afin d'éviter l'instauration de la poste à domicile.

Le Maire répète que la poste sera démolie et ne sera donc, à moyen ou court terme, plus jamais comme avant. Il ne voudrait pas couper l'herbe sous le pied à Sylvie Barbat et Ania Schwab dans le cas où la filiale en partenariat leur donnerait satisfaction. Dans le cas contraire, et si la Commune n'a pas d'autre solution, ce sera la poste à domicile. L'Exécutif rencontrera le 22.6.2023 les représentants de la Poste en vue d'inscrire potentiellement dans le projet un office postal moderne tels qu'ils sont déjà conçus actuellement dans certaines régions.

La question se posera à l'horizon 2024-2025, sachant que les Autorités souhaiteraient garder une porte ouverte pour le futur quartier de la poste. Car revenir en arrière pour six mois ne servirait à rien. Le Maire, qui remercie Sylvie Barbat et Ania Schwab de prendre ce poids sur leurs épaules, espère qu'une meilleure solution que la poste à domicile sera trouvée si ces dames devaient tout à coup arrêter.

Enrico Castelli relève que le futur quartier de la poste étant actuellement en phase de réflexion, ce projet d'office postal ne devrait-il pas être intégré dès maintenant ? Il a pour sa part des doutes depuis le départ tant sur la poste à domicile que la filiale en partenariat.

Le Maire indique que l'autorisation devrait être accordée en 2024 ; ce délai permettra à Sylvie Barbat et Ania Schwab de faire un essai avec la filiale en partenariat. Modifier le projet ne devrait pas poser de problème, puisque le dernier bâtiment devrait être réalisé au plus tôt en 2027. Il faut espérer que la Poste laissera la porte ouverte à la discussion, à laquelle Sylvie Barbat et Ania Schwab seront associées.

Le Président propose d'inscrire si nécessaire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'en discuter plus amplement.

Simona Korff souligne qu'en dehors de la volonté communale, il y a aussi eu une grosse mobilisation de la population pour sauver l'office postal de Meinier. Le message est clair : la population et la Commune ont défendu leur Poste. Il serait aussi important de savoir ce qu'en pensent les intéressés.

Paola Sanz Velasco, qui pense que la Poste devrait laisser à la Commune cette possibilité ouverte, propose de ne pas laisser tomber le projet d'office postal et de l'inscrire directement dans le nouveau quartier. Les Autorités doivent être très claires, tout le monde s'étant impliqué pour que la Poste ne ferme pas.

José Burgos constate que des personnes se sont proposées pour trouver une solution et ont prévu celle-ci dans leur business plan. Il ne faudrait pas leur dire non, finalement.

Marc Jaquet rappelle que le jour où la Commune aura l'opportunité de construire l'office postal, la Poste aura peut-être changé trois fois de politique. La Commune, malgré les 4'000 pétitionnaires, n'a aucun levier sur sa politique. Mais les Autorités s'efforceront de garder cette porte ouverte.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'au-delà de la volonté communale et de la population, les membres de l'Exécutif se sont acharnés comme des lions pendant des années pour maintenir l'office postal ouvert. Finalement, en désespoir de cause, les Autorités ont trouvé une alternative qui convenait à tout le monde. La Commune aura beau prévoir un office dans le nouveau quartier, une option que les magistrats proposent depuis le début du projet, ce sera in fine la Poste qui décidera. L'Exécutif gardera la porte ouverte et poursuivra la volonté communale, même si l'option choisie convient aux parties et sauve une partie du service postal. Les magistrats n'oublient pas la nécessité et la praticité d'avoir un véritable office.

Ania Schwab a eu l'impression, en lisant le procès-verbal, que l'on avait transformé le message de départ. S'il est évident que la filiale postale apportera un apport financier, ce n'était pas la motivation première, qui était vraiment un engagement citoyen. S'il faut collaborer avec la Poste, avec qui Sylvie Barbat et elle-même se sont engagées contractuellement, rien n'exclut la possibilité d'un office postal dans le nouveau quartier.

b) Maison de santé

Paola Sanz Velasco signale que personne n'était au courant de la présence des deux pédiatres dans la Maison de Santé. Serait-il possible de mettre une information sur le *Meinier infos* ?

Le Maire indique qu'une fête sera organisée en septembre et la population invitée à la Maison de santé dont des panneaux signalent désormais l'existence.

c) Stationnement

Ania Schwab signale qu'une remorque garée le long de la route de Gy, au croisement de la Rétuelle, gêne la visibilité et le virage.

Le propriétaire a déjà été informé par écrit de ce problème, mais la remorque étant immatriculée et stationnant dans les cases, la Police ne peut rien faire légalement, explique **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 14 septembre 2023 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Denis Jotterand

.....

David-Peter Lê

Annexes : Délibérations et résolution votées

Meinier, le 14 septembre 2023 /em



Meinier

Législature 2020-2025
Délibération n° 2023-07
Séance du Conseil municipal du 15 juin 2023
p. 1/1

Délibération n° 2023-07

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 50'000.- TTC pour le remplacement des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, parcelles n° 1149, 1153 et DP 1521 et 1522

Vu l'état des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, qui nécessitent leur remplacement,

vu l'offre reçue du fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettre d de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 50'000.- TTC, dont à déduire des subventions éventuelles, pour le remplacement des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, parcelles n° 1149, 1153 et DP 1521 et 1522 ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte n° 7201.100.31430.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
4. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 septembre 2023.

Meinier, le 23 juin 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lè



Délibération n° 2023-08

Ouverture d'un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC pour la réalisation de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676

Vu l'utilisation limitée du terrain A naturel actuel en fonction de la météo, de l'entretien régulier à effectuer (arrosage quotidien pendant les périodes chaudes, tonte hebdomadaire, engrais, fertilisants, carottage et sablage chaque trimestre, etc) et de la dégradation rapide de celui-ci,

vu l'utilisation intensive des terrains par le grand nombre d'équipes de l'US Meinier et des autres clubs, ne permettant pas d'assurer une disponibilité suffisante pour les entraînements et/ou les matchs,

vu l'intérêt de transformer ce terrain en synthétique, ce qui permettrait une utilisation optimale du terrain, pour le football, mais également pour d'autres utilisations et pour un coût et un impact écologique moindres – comme l'ont expliqué les Autorités exécutives selon les expériences et éléments démontrés par des spécialistes dans ce domaine,

vu l'offre reçue du mandataire appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions sur 14 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC, dont à déduire des subventions cantonales éventuelles, pour le crédit d'étude relatif à la réalisation de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676 ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. Que la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction des subventions éventuelles, sera englobée dans le crédit de construction – qui sera voté ultérieurement pour la réalisation proprement dite de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676 – et sera amortie en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2024 en principe ;
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude devra être amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon et d'ouvrir cas échéant un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 95'000.- pour la charge d'amortissement ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 95'000.- ;
6. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 septembre 2023.



Résolution n° 2023-09

Proposition relative à la demande de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) d'annuler et de remplacer les contrats existants, au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents (ddp) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation

Vu l'exposé des motifs ci-joint établi par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation), ainsi que ses annexes également jointes,

vu la demande faite par Orrön Energy SA (anciennement Lundin Petroleum SA) à la Fondation et l'acceptation des membres du Conseil de la Fondation, d'annuler et de remplacer les contrats existants et de prolonger l'échéance initiale,

vu le projet d'acte établi par M^e Etienne Jeandin, étude Jeandin & Defacqz, notaire à Genève,

vu l'article 14 des statuts de la Fondation, qui prévoit que l'octroi par la Fondation de droits de superficie doit faire l'objet d'une approbation par les Conseils municipaux des deux communes membres, soit Meinier et Collonge-Bellerive, sous peine de nullité,

vu l'article 29, al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'autoriser le Conseil de Fondation de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie (ci-après la Fondation) à annuler et remplacer les contrats existants, au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents (ddp) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation, selon le projet d'acte établi par Me Etienne Jeandin, notaire à Genève.
2. De subordonner cette résolution à l'acceptation d'une résolution similaire de la commune de Collonge-Bellerive.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 23 juin 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê



EXPOSÉ DES MOTIFS **relatifs à la résolution n° 2023-09**

Proposition relative à la demande de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) d'annuler et de remplacer les contrats existants, au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents (ddp) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation

CONTRAT DE SUPERFICIE – ORRÖN ENERGY SA

Bref historique

Les 25 juillet et 9 septembre 2002 la Fondation a constitué en faveur de la société Amsler et Bombeli SA deux droits de superficie grevant les parcelles n°8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n°1646 de la commune de Meinier, immatriculés au Registre foncier aux feuillets n°8957 sur la parcelle n°8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n°1681 sur la parcelle n°1646 de la commune de Meinier.

Les parcelles n°8790 et n°1646 se situent en zone agricole de développement industriel et artisanal.

Les droits sont octroyés pour une durée de 30 ans dès le 31 juillet 2002 et la rente est fixée à 11 CHF par an et par m² de terrain grevé des droits de superficie.

Les 18 et 20 octobre 2004, Amsler et Bombeli SA cède ses droits de superficie à la société Lundin Oil Services SA, société anonyme créée le 9 février 1999 et inscrite le 12 février 1999. Le transfert est approuvé par le Conseil de Fondation le 16 septembre 2004 ; la durée et la rente sont inchangés.

Lundin Oil Services SA modifie sa raison sociale en Lundin Petroleum SA le 4 juillet 2006, et la modifie à nouveau le 6 avril 2020 en Lundin Energy SA (annexe n°1).

Exposé des motifs

Les représentants de Lundin Energy SA sollicitent une entrevue avec le Bureau du Conseil en juin 2022 pour entamer les discussions sur le renouvellement de leurs droits de superficie.

Par courrier daté du 18 juillet 2022 (annexe n°2), faisant suite à l'entrevue du Bureau avec les représentants de Lundin Energy SA, la société explique avoir changé sa raison sociale en Orrön Energy SA (annexe n°3) et se concentrer dorénavant sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Le Bureau demande à Orrön Energy SA de compléter son courrier du 18 juillet 2022 en précisant davantage leurs activités, ceci afin que la Fondation puisse statuer sur l'éligibilité de l'entreprise en zone industrielle. Ces derniers donnent suite à cette demande et adressent à la Fondation un courrier le 23 septembre 2022 (annexe n°4).

À la lecture de ces courriers, il ressort que l'activité de Orrön Energy SA reste dans le domaine de l'énergie au jour de l'octroi du DDP, même si elle se restreint aujourd'hui à un but environnemental ; les employés du site de la Pallanterie mettent en œuvre toute la technicité nécessaire à ce développement (recherche et développement, maintenance à distance, ...).

./ →

Fondamentalement, le nombre d'employés a été réduit ; des locaux devraient sans doute être provisoirement loués à des entreprises qui devront respecter les critères d'éligibilité en zone industrielle, le temps que Orrön Energy SA se développe.

Le Conseil de Fondation approuve ce changement de situation et décide, le 19 octobre 2022, de leur proposer un nouveau contrat basé sur le contrat DDP type de la Fondation et de renégocier la rente.

Orrön Energy SA accepte que la rente reste inchangée jusqu'à l'échéance contractuelle (20'900 CHF par an), passant ensuite à 30 CHF/m² SBP par an (62'640 CHF par an), et donne son accord pour le contrat DDP soumis que le Conseil de Fondation a validé à son tour le 26 avril 2023.

Il est en outre rappelé qu'un nouveau Règlement sur les zones industrielles et d'activités mixtes (RZIAM – L 1 45.05) est entré en vigueur le 31 mai 2023 ; il prévoit notamment l'éligibilité d'activités de recherche et développement (art. 4 let. b RZIAM – annexe n°5).

Quelques points sur le nouveau contrat (non exhaustif)

- La durée du contrat a été fixée à 35 ans (échéance : 31 juillet 2057) ;
- Le but est inchangé ;
- Adaptations au regard des dispositions sur la loi sur l'environnement (CAD ; photovoltaïques, ...) ;
- La méthode de calcul de la rente a évolué, elle se calcule dorénavant en m² SBP hors-sol ;
- Le montant de la rente est inchangé jusqu'à l'échéance contractuelle (31.07.2032), mais est adaptée à la nouvelle méthode de calcul se référant aux m² SBP. Elle passe ensuite à 30 CHF/ m² SBP par an dès le 1^{er} août 2032 (rente de référence).
La rente de référence sera indexée à la variation de l'ISPC dès le 1^{er} août 2032.
- Le droit de retour est rédigé de manière à ce que la Fondation devienne propriétaire de toutes les constructions à l'échéance du DDP – l'indemnité alors due par la Fondation sera fixée au regard de la valeur intrinsèque du bâtiment au jour de l'échéance, pour autant que le taux de vétusté de cette valeur intrinsèque soit inférieur à 40 %. Si tel ne devait pas être le cas, aucune indemnité ne serait due.